

Evaluation des conséquences techniques et économiques du contexte réglementaire imposant des quotas d'azote à l'exploitation.

1-Contexte

Le contexte réglementaire mis en place dans les bassins versants contentieux bretons impose un quota d'azote fixé à 140 kgN / ha. Les conséquences de cette directive doivent être quantifiées pour évaluer les conséquences technico-économiques et les voies d'adaptations des pratiques culturales et des assolements pour limiter l'impact économique de cette contrainte. L'étude doit donc permettre l'établissement d'une méthodologie d'optimisation économique d'un système sous contrainte de quota d'azote.

2-Objet

L'étude se déroule en 3 phases :

1. Etude agronomique : Analyse des courbes de réponse à l'azote du blé et du maïs, dans l'ouest de la France. L'objectif est de définir les fonctions de production dose d'azote / rendement afin de quantifier les enjeux d'un plafonnement des apports d'azote. En complément une synthèse des références sur l'effet azote de la conduite de l'interculture sera réalisée.
2. Etude économique : A partir des données issues de l'étude initiale, l'objectif sera d'étudier les conséquences économiques selon différents scénarios de modifications de pratiques culturales ou d'assolements. Cette étude doit permettre de définir l'assolement le plus stable en fonction des contraintes réglementaires.
3. Une fois la méthodologie générale stabilisée, son application aux cas concrets des bassins versants contentieux bretons doit permettre la détermination de stratégie d'adaptation des exploitations dans ce contexte.

3-Lieu du stage : Vannes (56)

4- Maître de stage et comité de pilotage

Maître de stage

Eric MASSON (Ingénieur régional basé à Vannes) : Encadrement des hypothèses terrain et garant de la cohérence « systémique » de la démarche.

Comité de pilotage :

- François PIRAUX (responsable du pôle statistique) : Appui méthodologique et statistique.
- Jean Paul NICOLETTI (Responsable du pôle compétitivité et rentabilité des exploitations) : Mise en pratique/adaptation des méthodologies analogues déjà développées au Service des Etudes Economiques.
- Jean Pierre COHAN (Responsable du pôle fertilisation) : Détermination/mise en pratique des fonctions de production azote selon les cultures.

5- Durée et rémunération

- Durée : 6 mois.
- Rémunération, selon les dispositions en vigueur au sein d'ARVALIS – Institut du végétal.
- Indemnités de déplacement et de repas.

6- Renseignements complémentaires

Eric MASSON : ARVALIS -Institut du végétal - Maison de l'agriculture - Avenue Borgnis Desbordes - BP 398 - 56009 Vannes Cedex

Tel : 02 97 63 01 53 - 06 72 28 83 14

e-mail : e.masson@arvalisinstitutduvegetal.fr